

Service du renseignement de sécurité

De même, ses électeurs voudraient aussi connaître son point de vue sur l'ouverture du courrier de première classe, question que lui a déjà posé le député de Burnaby. Cela m'intéresse également. Il arrive souvent que le député envoie au rédacteur du journal de ma circonscription des lettres calomnieuses. Je pense que ses électeurs et tous les autres Canadiens ont le droit de connaître son point de vue. Peut-être n'a-t-il pas d'opinion, mais je pense que les députés et tous les Canadiens ont le droit de savoir ce qu'il pense de l'ouverture du courrier de première classe par un service de sécurité ou par tout autre organisme d'application de la loi.

• (1550)

M. Kilgour: Monsieur le Président, le député de Skeena (M. Fulton) n'a qu'à se pencher et à demander à son collègue de Burnaby (M. Robinson) ce que j'ai dit. Il apprendra que, d'après moi, il faudrait 17 témoins à Burnaby ou à Skeena pour dire que la lettre de Bangkok à destination de la circonscription du député contient de l'héroïne. Autrement, il n'obtiendrait pas le mandat, et personne ne voudrait qu'un juge soit habilité à émettre un mandat dans des circonstances autres que celles-là.

Je ne me souviens pas qui a fait l'étude à Baltimore, mais je pense que c'était l'Université du Maryland. Si mon collègue s'intéresse vraiment à la réponse, je me ferai un plaisir d'en discuter avec lui en privé et d'essayer de lui donner la référence. Si le député doute de l'exactitude de l'étude ou du fait que les toxicomanes commettent beaucoup de crimes dans sa circonscription ou dans celle de son collègue de Burnaby, je leur dirai à tous les deux que c'est là une des raisons pour lesquelles nous nous attendons de les battre aux prochaines élections.

M. Fulton: Je serai très bref, monsieur le Président. Nous savons parfaitement que le député éprouve de sérieuses difficultés à s'en tenir aux faits plutôt qu'à des idées farfelues, mais ma question est très simple. Est-il d'avis que le projet de loi C-9 à l'étude devrait être adopté tel quel, de façon à donner au service de sécurité le droit d'ouvrir le courrier de première classe des Canadiens? C'est une question très simple. Je suis sûr que les électeurs d'Edmonton aimeraient savoir si le député peut répondre à une question à la Chambre des communes. Sinon, je leur conseillerais de le chasser d'ici.

M. Kilgour: C'est la même réponse qu'à la question précédente, monsieur le Président.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) est-il d'avis qu'avant de placer un informateur dans un groupe au Canada, un groupe soupçonné d'activités qui constituent une menace pour la sécurité nationale d'une façon générale, il faudrait obtenir un mandat judiciaire de quelque sorte?

M. Kilgour: J'ai l'impression d'être à la barre des témoins, monsieur le Président. Je sais comment le gouvernement doit se sentir. La réponse à la question du député, telle qu'il l'a formulée, est oui.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire me joindre à mes collègues et aux autres députés qui ont déjà participé au débat sur le projet de loi C-9.

M. Fulton: C'est peut-être neuf, mais ce n'est pas mieux.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: Je voudrais tout d'abord parler brièvement du genre de changements sociaux qui se produisent dans notre société et dans le monde entier, ainsi que du rythme de ces changements. Tous ceux qui s'intéressent aux sciences sociales ont constaté les changements énormes qui se sont produits depuis quelques années dans les attitudes, la culture, l'économie et la politique. La réflexion sociale et les habitudes évoluent très rapidement. Nous parlons des changements technologiques, économiques, sociaux, culturels et politiques. Nous assistons à des changements considérables sur le plan humain. Des gens qui avaient reçu une certaine formation professionnelle constatent tout à coup que leur profession est en train de disparaître. De même, des gens à qui on avait inculqué certaines croyances dans leur milieu culturel découvrent qu'un bon nombre de ces croyances culturelles ne sont plus partagées par l'ensemble de la société. La nouvelle génération, la première de nombreuses générations à venir, attend beaucoup de la vie, notamment sur le plan matériel, à cause de la révolution qui s'est produite dans les domaines des communications et de la télévision. Par contre, notre société est de moins en moins capable de répondre à ces attentes. Il risque d'y avoir un chômage massif dans les années à venir. Des gens ne réussiront pas à trouver un travail valable ou à se faire une véritable place dans la vie.

C'est une garantie de désordre social, car de nombreuses personnes dont la société ne pourra pas combler les attentes élémentaires risquent de réagir avec colère et peut-être avec violence. De nombreuses études ont déjà été effectuées. Je pense à l'étude Decima qui remonte à environ un an et qui montre à quel point les Canadiens ne font plus confiance aux institutions traditionnelles. Ils ne font plus confiance au Parlement, ni aux organismes chargés de l'application de la loi, ni au gouvernement ou aux églises. Ils n'ont plus foi dans les institutions sociales traditionnelles qui étaient jusque là le ciment de la société. Ces institutions nous rapprochaient tous et contribuaient à élaborer un système de valeurs et de croyances élémentaires partagées par l'ensemble des citoyens.

Je mentionne tout cela parce que je crois que c'est important au moment où nous discutons d'un projet de loi sur la sécurité, comme celui d'aujourd'hui. Nous devons avoir une bonne idée du contexte dans lequel évolue la société. Je vois des réactions de peur et de panique chez certains députés, notamment chez certains députés du côté du gouvernement. Ils pensent que nous devrions accroître les pouvoirs de la police pour tenter de contrôler ces changements sociaux, voire de les supprimer. A mon avis, en fin de compte, il est impossible de contrecarrer l'évolution de la société. Nous vivons dans un monde où les changements sociaux sont extrêmement rapides, et aucune police secrète n'y peut rien, même si les activités de la police sont très étendues. Certes, il est possible de ralentir les changements sociaux pendant une brève période. Mais, comme l'eau qui s'accumule derrière un barrage, tout cela ne fait que créer une force qui finira pas l'emporter en écrasant les éléments qui s'opposent à un véritable changement historique.